

JOURNAL OFFICIEL

DU GOUVERNEMENT EGYPTIEN

Pour tous renseignements concernant les abonnements et annonces légales voir en dernière page

69ème Année

Lundi 27 Avril 1942

No. 76

SOMMAIRE

Décret portant nomination de deux Sous-Secrétaires d'Etat.

Arrêté portant changement du nom du village d'El Kherba, Markaz de Kéneh, en celui d'Al Achraaf el Kéblieh.

Arrêtés ministériels Nos. 51 et 52 de 1942 portant nomination d'un séquestre *ad hoc* pour représenter éventuellement en justice les ressortissants italiens et allemands.

En Supplément au "Journal Officiel" de ce jour :

MINISTÈRE DES FINANCES. — Administration des Contributions Directes. — Saisies administratives.

LOIS, DÉCRETS, ARRÊTÉS, ETC.

Décret portant nomination de deux Sous-Secrétaires d'Etat

Nous, Farouk I^{er}, Roi d'Egypte,

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et des Affaires Sociales et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres ;

DÉCRÉTONS :

Art. 1.—Sont nommés :

Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Sociales, Mahmoud Chaker Abdel Latif Bey, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur ;

Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, Me. Mahmoud Soliman Ghannam, membre de la Chambre des Députés.

Art. 2.—Nos Ministres de l'Intérieur et des Affaires Sociales sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais d'Abdine, le 9 Rabi Tani 1361 (25 avril 1942).

FAROUK

Par le Roi :

Le Président du Conseil des Ministres,
MOUSTAPHA EL-NAHAS.

Le Ministre de l'Intérieur,
MOUSTAPHA EL-NAHAS.

Le Ministre des Affaires Sociales p.i.,
ABDEL FATTAH EL-TAWIL.

(Traduction.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté portant changement du nom du village d'El Kherba, Markaz de Kéneh, en celui d'Al Achraaf el Kéblieh.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Sur la demande de la Moudirieh de Kéneh ;

Et l'approbation du Ministère des Finances et du Conseil Provincial ;

ARRÊTE :

Art. 1.—Sera changé le nom du village "El Kherba", Markaz de Kéneh, en celui de "Al Achraaf el Kéblieh".

Art. 2.—Le Moudir de Kéneh est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 Rabi Tani 1361 (20 avril 1942).

(Signé) : MOUSTAPHA EL-NAHAS.

(Traduction.)

MINISTÈRE DES FINANCES

Arrêté ministériel No. 51 de 1942 portant nomination d'un séquestre *ad hoc* pour représenter éventuellement en justice les ressortissants italiens.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la Proclamation No. 158 ;

ARRÊTE :

Article unique.—M. Ahmed Bey Saddik est nommé séquestre *ad hoc* à l'effet de représenter en justice les ressortissants italiens pour lesquels il n'a pas été nommé de séquestre spécial, dans les cas où leurs intérêts en litige seraient contraires à ceux d'autres ressortissants italiens représentés par le Séquestre Général.

Fait le 7 Rabi Tani 1361 (23 avril 1942).

(Traduction.)

(Signé) : MAKRAM EBEID.

Arrêté ministériel No. 52 de 1942 portant nomination d'un séquestre *ad hoc* pour représenter éventuellement en justice les ressortissants allemands.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la Proclamation No. 158 ;

ARRÊTE :

Article unique.—M. Mohamed Zaki el Ibrachy Pacha est nommé séquestre *ad hoc* à l'effet de représenter en justice les ressortissants allemands pour lesquels il n'a pas été nommé de séquestre spécial, dans les cas où leurs intérêts en litige seraient contraires à ceux d'autres ressortissants allemands représentés par le Séquestre Général.

Fait le 7 Rabi Tani 1361 (23 avril 1942).

(Traduction.)

(Signé) : MAKRAM EBEID.

AVIS DES ADMINISTRATIONS

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

Forecast of Inland Navigation in Lower Egypt during May 1942

Name of Channel	Period during which the Channel will be		Remarks
	Navigable	Unnavigable	
<i>Rosetta Branch :—</i>			
From head to Kilo 12	—	Whole month	
From Kilo 12 to Kilo 150	—	”	
From Kilo 150 to U.S. Edfina Sudd ...	Whole month	—	
From D.S. Edfina Sudd to the Mediter- ranean	”	—	
<i>Damietta Branch :—</i>			
From head to U.S. Benha Bridge	—	Whole month	
From D.S. Benha Bridge to U.S. Zifta Barrage	Whole month	—	
From Zifta Barrage to Mansoura	—	Whole month	
From Mansoura to Faraskour Sudd ...	Whole month	—	Channel navigable to small draft.
From Faraskour Sudd to the Mediterranean	”	—	
El-Mansouria from head to Bahr El-Saghir head.	”	—	
El-Bahr El-Saghir from head to tail	”	—	Channel navigable during high turns.
Bahr Shebin from El-Abbassi and D.S. El- Santa up to Domeira.	”	—	
Bahr Tira from head to tail	”	—	Channels navigable during high turns.
Bahr Bassandila from head to tail			
Rayah Belqas from head to tail			
Bahr El-Maasara from head to tail			
<i>Rayah El-Beheira :—</i>			
From head to the new Agricultural Road Bridge at Tewfiqia.	”	—	Channel navigable to boats of a draft not exceeding 1.50 metres.
El-Khandaq El-Sharqi Canal from Egyptian State Railways Bridge at Damanhur to the escape at Zawyet Ghazal.	”	—	Channel navigable to boats drawing no more than 1.40 metres.
El-Mahmoudia Canal from head to tail ...	”	—	Channel navigable to boats drawing no more than 1.40 metres unless an emergency occurs.
Rayah El-Tewfiki	”	—	} For a draft not exceeding 1.25 metres. } For a draft not exceeding 1.50 metres.
Bahr Moes up to Kafr Saqr	”	—	
Bahr Faqus	”	—	
El-Wadi Canal	”	—	
El-Ismailia Canal	”	—	
Suez Canal	Navigation prohibited by Military Order No. 55		
Bahr Saft Drain from El-Soufia to the escape	Whole month	—	
Bahr El-Bakar Drain	”	—	
Rayah El-Menufia	”	—	
Bahr Shebin from head to Santa Regulator	”	—	
El-Baguria	”	—	
Bahr El-Saidi	”	—	Channel navigable during high turns. El-Saidi head lock will be unnavi- gable during the whole month owing to Nile low water level upstream.

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

Forecast of Inland Navigation in Upper Egypt during May 1942

Name of Channel	Period during which the Channel will be		Remarks
	Navigable	Unnavigable	
Nile River from Adendan to Aswan Dam.	Whole month	—	
Aswan Dam Locks and Navigable Canals U.S. and D.S.	"	—	
Nile River from D.S. Aswan Dam to the Delta Barrage.	"	—	In certain reaches draft should not exceed 1.20 metres.
Ibrahimiya Canal from head to Mallawi Bridge.	"	—	Draft should not exceed 1.50 metres.
Bahr El-Youssoufi from head to Lahoun Regulator.	"	—	Draft should not exceed 1 metre.
Bahr El-Youssoufi from D.S. Lahoun Regulator to Fayum Town.	"	—	Draft should not exceed 1.20 metres.

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

Post Office Savings Bank.—Caisse d'Épargne Postale

The Postmaster-General announces that the undermentioned deposit books having been lost, duplicates thereof will be issued after the lapse of one month from the date of this notice, should no objection meanwhile have been lodged at the General Post Office, Cairo, or at the Offices whence the deposit books were issued:—

Le Directeur Général des Postes annonce que les livrets ci-après, ayant été déclarés égarés, seront remplacés par duplicatas, sauf opposition signifiée à la Direction Générale des Postes, le Caire, ou aux Bureaux d'émission dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis:

Numéro Number	Série Série	Issuing Office Bureau d'émission	Number Numéro	Série Série	Issuing Office Bureau d'émission
24,249	32	Minia.	159	113	Shubrakhit.
51,920	36	Cairo.	1,877	225	Shibin-el-Kom.
71,798	36	"	4,831	225	"
28,380	40	Alexandria.	447	264	El-Ayat.
50,031	40	"	555	324	Farshut.
624	44	Abbassia.	1,841	333	Manfalut.
4,696	46	Azhar.	6,698	395	Port-Saïd II.
4,113	53	Dawawin.	3,048	397	Ismailia.
5,284	72	Shubra.	8,075	404	Suez.
14,295	72	"	3,129	433	Zein-el-Abidin.
18,621	72	"	2,133	440	Bab-el-Luk.
2,180	80	Hadra.	4,526	440	"
9,208	89	Ras-el-Tin.	800	456 ^{bis}	Sultan-Husseïn.
1,338	105	Kafr-el-Dawar.	273	498 ^{bis}	Dokki.

ADJUDICATIONS

The general conditions on which tenders for Government contracts can be received may be obtained from the Departments concerned, or from the Central Stores, Ministry of Finance, Cairo, or from the Office of the Inspecting Engineer to the Egyptian Government, 41 Tothill Street, London, S.W. 1.

The specifications, special conditions, samples, etc., relative to each adjudication may be obtained from the Departments concerned on any day (Fridays and holidays excepted), from 9 a.m. to noon.

Tenders must be submitted under sealed envelopes and will be received up till noon on the day fixed for the adjudication, except where otherwise stated.

Tenders for the following adjudications will be received at the undermentioned offices on the dates stated:—

MINISTRY OF FINANCE

Central Stationery Stores, Ministry of Finance, Cairo.

July 20, 1942.—Supply of printing papers and bending materials required by the Government Press during the year 1942-1943.

Tenders can be obtained from the said Office, against payment of 200 mills.

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

Director of Stores, Ministry of Public Health, Cairo.

June 15, 1942, at 11 a.m.—Supply of catgut and other surgical instruments required for the year 1942-1943.

Price of each copy of tender form is 50 mills.

MINISTRY OF EDUCATION

Secretary-General, Ministry of Education, Sharia El-Falaki, Cairo.

*July 19, 1942, at 10 a.m.—Supply of metals required for the Trades Schools during the school-year 1942-1943.

*July 26, 1942, at 10 a.m.—Supply of materials required for Mechanical Sections of the Trades Schools during the school-year 1942-1943.

*Tenders are to be submitted by registered post or put in the box of tenders kept in the Archives of the Ministry of Education.

Specifications and conditions of tender may be obtained from the Central Stores Department, Sharia Darb El-Gamamiz, Cairo, against payment of 100 mills. each.

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

Director-General, Mechanical and Electrical Department, Ministry of Public Works, Cairo.

May 16, 1942. — Supply of boiler fuel oil (Mazout) for the Government Departments during the financial year 1942-1943.

Specifications and conditions of tender can be obtained from the above Office, against payment of L.E. 1 for each copy, plus 30 mills. for postage.

Inspector of Irrigation, Cirga Circle, Sohag.

May 24, 1942. — Construction of concrete needles and sill in the D.S. floor of Masraf Selim Regulator.

Documents may be obtained from the above-mentioned Office, against payment of 150 mills., plus 50 mills. for postage.

Applications to be made on 30-mill. stamped paper.

Resident Engineer, Aswan Reservoir, Aswan.

May 25, 1942. — Earthwork of excavation and filling, rubble masonry in cement mortar, dry pitching, etc., at Eneiba district, Aswan Mudiriya.

Form of tender and specifications can be obtained from the said Department, against payment of 150 mills., plus 50 mills. for postage.

Applications to be written on 30-mill. stamped paper.

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

Director-General, Main Drainage Department, 4 Sharia El-Antik-Khana, Cairo.

May 5, 1942.—Transport and removal of surplus earth excavated from street trenches in Cairo and suburbs and replacement of same by fresh sand.

Copy of specification can be obtained from the Stores Office, 10 Sharia El-Maleka Nazli, Cairo, against payment of 150 mills. (which is not refundable under any circumstances), plus 50 mills. for postage.

The Department is free to divide, accept or reject any tender or cancel the adjudication without giving reasons.

Applications should be made on 30-mill. stamped paper.

MINISTRY OF CIVIL DEFENCE

Under-Secretary of State, Ministry of Civil Defence, Bustan Palace, Hawayaty Street, Cairo.

Tenders for the following will be received on the dates mentioned hereinafter :—

- (1) May 7, 1942, at 10 a.m.—Supply of buckets galvanized iron, tin mugs, tin containers for disinfectant and kerosene.
- (2) May 11, 1942, at 10 a.m.—Supply of brooms with handles, baskets and water jars (Collas).
- (3) May 12, 1942, at 10 a.m.—Supply of inventory boards.

Specifications and conditions of each tender can be obtained from the above Office, against payment of 100 mills. per copy.

ADJUDICATIONS

Pour obtenir des exemplaires des "Conditions générales des offres et des adjudications du Gouvernement", s'adresser à l'administration intéressée ou à l'Economat Central, Ministère des Finances, le Caire, ou au bureau de M. l'Ingénieur-Inspecteur près le Gouvernement d'Egypte, 41 Tothill Street, Londres S.W. 1.

Le cahier des charges, conditions spéciales, échantillons, etc., relatifs à chaque adjudication, peuvent être obtenus tous les jours, les vendredis et jours fériés exceptés, de 9 h. a.m. à midi, dans les bureaux des administrations intéressées.

Les offres devront être envoyées sous plis cachetés et seront reçues jusqu'au jour fixé pour l'adjudication, à midi, sauf indication contraire.

Des offres pour les adjudications suivantes seront reçues aux bureaux ci-après, aux dates ci-dessous :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Directeur Général de la Municipalité d'Alexandrie

Avril 29, 1942.—Travaux de réparation du mur du quai Port-Est devant l'hôtel Windsor.

Copies du cahier des charges sont remises contre paiement de P.T. 20.

Mai 13, 1942.—Fourniture de : (1) divers fourrages ; (2) divers matériaux de construction, d'après le cahier des charges déposé aux Magasins de Chatby.

MINISTÈRE DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Direction Générale des Municipalités (Bureau Postal Kasr el Doubara), le Caire.

Mai 23, 1942.—Enlèvement de deux puits artésiens et la perforation d'un autre à l'usine des eaux de Kafr el Zayat.

Les spécifications y relatives peuvent être obtenues de la dite Direction contre paiement de P.T. 10.

Municipalité de Mehalla el Kobra

Mai 16, 1942.—Fourniture de matériel pour ses ateliers.

Les spécifications y relatives peuvent être obtenues de la dite Municipalité contre paiement de P.T. 10.

VENTES ET LOCATIONS

MINISTÈRE DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Commission Locale d'Assouan

La Commission Locale d'Assouan met aux enchères publiques la vente de la glace provenant de son usine.

L'ouverture des offres est fixée au 25 mai 1942, à midi, à la dite Commission Locale.

Les spécifications y relatives peuvent être obtenues de la dite Commission Locale contre paiement de P.T. 10.

JOURNAL OFFICIEL

Le "JOURNAL OFFICIEL" paraît les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DU NUMÉRO	}	Pour l'année 1942	20 Mills.
		Pour l'année 1941	40 "
		Pour l'année 1940	100 "

Il n'est conservé en stock aux magasins du Bureau des Publications du Gouvernement, au Ministère des Finances, le Caire, que les numéros de l'année en cours et ceux des deux années précédentes.

Pour obtenir un extrait du "Journal Officiel" des années antérieures, une demande doit être présentée au Bureau des Publications du Gouvernement, à l'Imprimerie Nationale, Boulaq.

Abonnements : Les abonnements partent du premier de chaque mois ; ils sont payables par anticipation, au comptant, par chèque ou mandat postal.

POUR L'EGYPTE Un an, L.E. 1,500 mills.—Six mois, 900 mills.

POUR L'ETRANGER Un an, £2.10.0.—Six mois, £1.10.0.

Annonces : A l'exception du bilan des banques et autres établissements financiers, le "Journal Officiel" n'insère pour les particuliers que les avis ou annonces dont la publication est exigée par la Loi. Prix par ligne : 120 mills.

Prix d'insertion des Statuts de Sociétés : L.E. 50.

Les documents de toute nature destinés à être insérés au "Journal Officiel" doivent être signés par une personne autorisée et devront être adressés comme suit : "Journal Officiel," Imprimerie Nationale, Boulaq.

Le "Journal Officiel" peut être obtenu par l'entremise de tout libraire

IMPRIMÉ À L'IMPRIMERIE NATIONALE DE BOULAQ, AU CAIRE,
SOUS LE RÈGNE DE

Sa Majesté FAROUK Ier
AUGUSTE ROI D'EGYPTE

Le Directeur de l'Imprimerie Nationale et des Journaux Officiels,

MOHAMMED BAKRI.

MINISTÈRE DES FINANCES

Administration des Contributions Directes

Saisies Administratives

Le public est informé qu'il sera procédé par voie de criée aux enchères publiques aux séances qui seront tenues dans les Gouvernorats et les Moudiriehs et aux dates ci-dessous mentionnées, à 10 heures du matin, à la vente des immeubles ci-après désignés suivant les clauses et conditions indiquées dans le procès-verbal de vente (modèle No. 69 C.D.) dont copie se trouve au bureau des revenus de chaque Gouvernorat ou Moudirieh.

Moudirieh de Béhéra

Mai 16, 1942.—2 feddans, appartenant à Tantawi Farag Zaghoul, situés dans le village de Mehallet Farnawa, Markaz de Choubrakhit, au Hod Rizka el Khodari No. 2, parcelles Nos. 115 et 129, saisis suivant procès-verbal du 9 février 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 96 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 60 de 1942).

Mai 16, 1942.—23 k. 2 s., appartenant à Ahmed Eff. Soliman el Wakil, situés dans le village de Kaflah, Markaz d'Abou Hommos, au Hod Dorgham No. 3, 1re et 2me division, parcelles Nos. 16, 17, 18 et 30, saisis suivant procès-verbal du 3 octobre 1938, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 3,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 60 de 1942).

‡Mai 16, 1942.—4 f. 1 k. 6 s., appartenant à Abdel Aziz Hamad Ockache, situés dans le village de Harara, Markaz d'Aboul Matamir, au Hod El Nakhla No. 3, première division, parcelle No. 203, saisis suivant procès-verbal du 22 décembre 1940, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 51,200 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 38 de 1942).

‡Mai 16, 1942.—25 feddans, appartenant à Habib Dimitri Boulad, situés dans le village de Menchat Aryamoun, Markaz de Damanhour, au Hod El Malaka et El Habs No. 1, deuxième division, parcelle No. 36, saisis suivant procès-verbal du 26 janvier 1938, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 160 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 19 de 1938).

Mai 16, 1942.—23 k. 2 s., appartenant à Bayoumi Eff. Soliman el Wakil, situés dans le village de Kaflah, Markaz d'Abou Hommos, au Hod Dorgham No. 3, 1re et 2me division, parcelles Nos. 16, 17, 18 et 30, saisis suivant procès-verbal du 3 octobre 1938, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 3,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 54 de 1942).

‡Mai 16, 1942.—4 feddans, appartenant à Mahmoud Abou Wafia, situés dans le village d'Ibia el Hamra, Markaz d'El Délingat, au Hod El Bouma et El Sinati No. 2, 2me division, parcelle No. 27, saisis suivant procès-verbal du 15 mars 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 128 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 60 de 1942).

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

MINISTÈRE DES FINANCES

Moudirieh de Béhéra

‡Mai 16, 1942.—12 kirats, appartenant à Nasr el Achri, Mohamed el Achri et Gabr el Achri, enfants de Nasr el Achri, situés dans le village d'Ibia el Hamra, Markaz de Délingat, au Hod Kabr el Khadem No. 3, deuxième division, entre la parcelle No. 14, saisis suivant procès-verbal du 7 octobre 1940, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 12,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 12 de 1942).

‡Mai 16, 1942.—2 f. 12 k., appartenant à Mohamed Abdallah Zweil, situés dans le village de Hoch Issa, Markaz d'Aboul Matamir, au Hod Barriet Hoch Issa No. 9, parcelle No. 207, saisis suivant procès-verbal du 26 septembre 1939, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 11,200 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, les héritiers d'Abdel Aziz Hachem, sur une longueur de 59 kassabas ; au sud, El Sayed Abdallah, sur une longueur de 59 kassabas ; à l'est, petit canal, sur une longueur de 14 kassabas ; à l'ouest, Mohamed Abou Hachem, sur une longueur de 14 kassabas.

‡Mai 16, 1942.—4 feddans, appartenant à Ibrahim Abdallah Samie, situés dans le village de Zawyet Sakr, Markaz d'Aboul Matamir, au Hod El Gark et El Khamsat No. 2, troisième division, parcelle No. 76, saisis suivant procès-verbal du 24 juillet 1938, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 38,400 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 8 de 1939).

Moudirieh de Charbieh

‡Mai 16, 1942.—4 k. 12 s., appartenant à Abdel Hamid Ahmed, situés dans le village de Kafr Diama, Markaz de Kafr el Zayat, au Hod El Kisma No. 4, parcelle No. 69, saisis suivant procès-verbal du 3 mai 1936, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 21,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 44 de 1942).

‡Mai 14, 1942.—10 feddans, appartenant à Mohamed Eff. Saïd el Kholi et la dame Dawlat Hanem, situés dans le village d'El Hayatem, Markaz d'El Mehalla el Kobra, au Hod El Nechw No. 25, parcelle No. 40, saisis suivant procès-verbal du 10 février 1936, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 256 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 143 de 1941).

‡Mai 16, 1942.—2 feddans, appartenant à Abdel Hamid Saad el Gazzar, situés dans le village de Damat, Markaz de Tantah, au Hod Kom el Raml el Kibli No. 20, parcelle No. 20, saisis suivant procès-verbal du 14 septembre 1935, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 83,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 108 de 1941).

‡Mai 16, 1942.—2 fedd., appartenant à la dame Rifka Mahgoub Eff. Gazia, situés dans le village d'Idchay, Markaz de Kafr el Zayat, au Hod El Sakia No. 14, parcelle No. 76, saisis suivant procès-verbal du 8 juillet 1940, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 104 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 78 de 1941).

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

MINISTÈRE DES FINANCES

Moudirieh de Charbieh

Mai 16, 1942.—5 f. 20 k. 12 s., appartenant aux hoirs d'Anwar Rizk Noweir, situés dans le village de Saft Torab, Markaz de Mehalla Kobra, en quatre Hods : (1) 4 feddans, au Hod Dayer el Nahia No. 11, parcelle No. 126 ; (2) 3 k. 21 s., au Hod Dakhlet el Hagar, parcelle No. 9, Kism Awal ; (3) 8 k. 19 s., au même Hod, parcelle No. 22, Kism Awal ; (4) 1 f. 7 k. 20 s., au même Hod, parcelle No. 28, Kism Tani, saisis suivant procès-verbal du 2 octobre 1933, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 288 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 170 de 1941).

Moudirieh de Dakahlieh

Mai 16, 1942.—12 k. 12 s., appartenant à Abdel Hamid Eff. el Morsi el Harti, situés dans le village de Sanguid, Markaz d'Aga, au Hod El Hawaydate No. 20, deuxième section, parcelle No. 37, saisis suivant procès-verbal du 27 janvier 1942, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 32 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 133 de 1941).

Mai 16, 1942.—5 feddans, appartenant à Labib Eff. Attia Salama et son frère Fahmi, situés dans le village d'El Nazl, Markaz de Dékernès, au Hod Manchiet Ahmed el Sayed No. 41, deuxième section, faisant partie de la parcelle No. 2, saisis suivant procès-verbal du 24 décembre 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 160 pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, Choucri Boutros ; au sud, Amin Sarghios ; à l'est, séparation du Hod No. 41, appartenant à Bassili Faragallah ; à l'ouest, séparation du Hod No. 41 de son Hod, première section.

‡ Mai 16, 1942. — 12 kirats, appartenant aux hoirs d'El Saïd Bey Megahed Sab', situés dans le village de Nawassa el Gheit, Markaz d'Aga, au Hod Saïd No. 20, partie de la parcelle No. 41, saisis suivant procès-verbal du 30 mai 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 41,600 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 186 de 1941).

‡ Mai 16, 1942.—10 feddans, appartenant à El Cheikh Ghazi Chehata Mosbah et Soliman Ghazi Chehata Mosbah, situés dans le village d'El Salahat, Markaz de Dékernès, au Hod El Chaayba No. 23, partie des parcelles Nos. 4 et 5, saisis suivant procès-verbal du 29 avril 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 96 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 79 de 1941).

‡ Mai 16, 1942.—20 k. 12 s., appartenant à Ibrahim Aly Tobar, situés dans le village d'El Aziza, Markaz de Manzala, au Hod Mes'ed No. 11, partie de la parcelle No. 5, saisis suivant procès-verbal du 21 juin 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 54,400 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, la parcelle No. 9 au même Hod, aux hoirs Ahmed Eweis ; au sud, les parcelles Nos. 8, 7 et 6 au même Hod, à Hassan Sabri ; à l'est, la parcelle No. 9 aux hoirs Ahmed Eweis ; à l'ouest, rigole séparant la parcelle No. 4 au même Hod, aux hoirs Ahmed Eweis.

‡ Mai 16, 1942. — 1 feddan, appartenant à Chalabi Mostafa Kussem, situé dans le village d'El Aziza, Markaz de Manzala, au Hod El Fam No. 12, parcelle No. 14, saisi suivant procès-verbal du 21 juin 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 64 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 114 de 1941).

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

MINISTÈRE DES FINANCES

Moudirieh de Dakahlieh

Mai 16, 1942. — 1 feddan, appartenant à El Cheikh Ismaïl Awad Aly, situé dans le village d'El Salahat, Markaz de Dékernès, au Hod El Omda No. 6, partie de la parcelle No. 83, saisi suivant procès-verbal du 29 avril 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 44,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 117 de 1941).

‡ Mai 16, 1942.—6 f. 2 k. 7 s., appartenant à Mohamed Ahmed Siam, situés dans le village d'El Ghonemieh, Markaz de Faraskour, au Hod El Béhéra No. 22, parcelle No. 1, saisis suivant procès-verbal du 5 mai 1939, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 38,400 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 170 de 1941).

Moudirieh de Menoufieh

Mai 19, 1942.—2 f. 23 k. 7 s., appartenant aux hoirs de Bahana Matouket Zilekha, situés dans le village de Geris, Markaz d'Achmoum, au Hod El Kodaba No. 27, parcelle No. 25, saisis suivant procès-verbal du 25 juin 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 83,200 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 64 de 1942).

Mai 19, 1942.—2 f. 6 k. 15 s., appartenant à la dame Zilekha Issawy Gazia, situés dans le village de Kafr Ekhcha, Markaz de Tala, au Hod El Sady No. 5, parcelle No. 131, saisis suivant procès-verbal du 11 mai 1935, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 144 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 64 de 1942).

Mai 19, 1942.—6 feddans, appartenant à Abdel Hamid Bey Mohamed Gazia, situés dans le village de Eqwa el Hissa, Markaz de Tala, au Hod Abou Gazia el Kibly No. 15, parcelle No. 2, saisis suivant procès-verbal du 23 janvier 1934, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 384 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 66 de 1934).

Moudirieh de Charkieh

Mai 16, 1942. — 2 feddans, appartenant à Mohamed Ahmed Chawiche, situés dans le village d'El Karakra, Markaz de Minia el Kamh, au Hod El Aktaa No. 2, parcelle No. 270, saisis suivant procès-verbal du 1^{er} février 1934, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 28,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 44 de 1942).

Mai 16, 1942.—2 feddans, appartenant à Ibrahim Mohamed Saad et Abdel Aziz son frère, situés dans le village d'El Senaïta, Markaz de Facous, au Hod El Gabal No. 3, Kism Sades, dans la parcelle No. 422, saisis suivant procès-verbal du 29 janvier 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 8 pour la partie saisie. Selon la dernière évaluation. Ces terrains sont limités : au nord, Abdel Aziz Mohamed Saad, dans la parcelle No. 419, sur une longueur de 16 $\frac{2}{3}$ kassabas ; au sud, le reste des terrains, sur une longueur de 16 $\frac{2}{3}$ kassabas ; à l'est, le reste des terrains, sur une longueur de 40 kassabas ; à l'ouest, les hoirs d'Ibrahim Mohamed Saad, dans la parcelle No. 422, sur une longueur de 40 kassabas.

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

Moudirieh de Charkieh

‡Mai 16, 1942. — 4 feddens, appartenant à El Cheikh Sayed Mohamed Awad, situés dans le village de Kassassin el Sebakh, Markaz de Kafr Sakr, au Hod El Singa No. 12, dans la parcelle No. 58, saisis suivant procès-verbal du 13 mars 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 76,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 1 de 1942).

‡Mai 16, 1942.—1 f. 12 k., appartenant à Ahmed Hassan Bacha, situés dans le village de Nechwa, Markaz de Zegazig, au Hod El Temsah No. 2, Kism Awal, dans la parcelle No. 1, saisis suivant procès-verbal du 23 avril 1934, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 57,600 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, Ahmad Rifaat Eff. Ahmad Hassan Bacha et son frère Ali Eff. Chawki, sur une longueur de 62½ kassabas ; au sud, El Cheikh Hassan Ahmed Bacha et les hoirs de son frère, sur une longueur de 62½ kassabas ; à l'est, Masraf Bechet Amer, sur une longueur de 8 kassabas ; à l'ouest, El Cheikh Hassan Ahmed Bacha et les hoirs de son frère, sur une longueur de 8 kassabas

‡Mai 16, 1942.—2 feddans, appartenant au Wakf Ahli de Mohamed Bey Mansour Nosseir, situés dans le village de Malames, Markaz de Minia el Kamh, au Hod Om Hachich No. 2, Kism Tani, parcelle No. 34, saisis suivant procès-verbal du 20 avril 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 230,400 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités comme suit : au nord, route privée et la parcelle No. 21, appartenant à Mahmoud Eff. Fawzi Mar'i, sur une longueur de 93 mètres ; au sud, séparation du Hod, sur une longueur de 158,60 mètres ; à l'est, canal El Walaga public, sur une longueur de 33,40 mètres ; à l'ouest, les habitations de l'Ezbeh du Wakf Mohamed Bey Mansour, dans la parcelle No. 3, s'inclinant sur une longueur de 136,40 mètres.

‡Mai 16, 1942.—8 kirats, appartenant à Mohamed Khalil Ayad, situés dans le village d'Emrit, Markaz d'Abou Hammad, au Hod El Ghafara No. 10, parcelle No. 292, saisis suivant procès-verbal du 3 février 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 20,500 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, le reste des terrains, sur une longueur de 6 kassabas ; au sud, canal d'Amrit, sur une longueur de 6 kassabas ; à l'est, les hoirs de Kifaya Khalil, sur une longueur de 18½ kassabas ; à l'ouest, Mohamed Taleb el Rachidi, sur une longueur de 18½ kassabas.

Moudirieh de Kalioubieh

Mai 16, 1942.—2 f. 2 k. 16 s., appartenant aux hoirs d'El Cheikh Abdel Moneim Abou Zeid Moussa, situés dans le village de Bahada, Markaz de Kalioub, au Hod Abou Nofel No. 9, parcelle No. 26, saisis suivant procès-verbal du 26 juin 1935, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 128 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 88 de 1936).

Moudirieh de Guizeh

‡Mai 16, 1942.—14 sahms, appartenant à Mohamed Younès Barakat, situés dans le village de Manial el Rodah, au Bandar d'El Guizeh, au Hod El Alfi No. 1, parcelle No. 8 b, Chareh Fahmi No. 126, saisis suivant procès-verbal du 7 juin 1939, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 64 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 60 de 1942).

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

Moudirieh de Guizeh

‡Mai 16, 1942.—20 k. 12 s., appartenant aux héritiers de Mohamed Mahmoud Radwan, situés dans le village d'El Harranieh, Markaz de Guizeh, au Hod El Negmi No. 7, dans toute la parcelle No. 186 nouvelle du No. 140 et No. 29 cadastre, saisis suivant procès-verbal du 4 avril 1940, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 54,700 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, séparation de deux Hods, sur une longueur de 41½ kassabas ; au sud, la parcelle No. 138, dans son Hod nouvelle du No. 28, appartenant à Leissi Leissi Abdel Hamid Radwan et Cie, sur une longueur de 40½ kassabas ; à l'est, deux parcelles Nos. 92 et 93, dans son Hod nouvelle de No. 30, appartenant à Mohamed Mohamed el Achwal el Saghir, sur une longueur de 7½ kassabas ; à l'ouest, la parcelle No. 187 nouvelle du No. 140 de 29, appartenant au Ministère des Wakfs, sur une longueur de 7½ kassabas.

‡Mai 16, 1942.—3 f. 13 k. 4 s., appartenant à Mohamed Ahmed Abdin, situés dans le village de Nahieh, Markaz d'Embah, au Hod El Rokn No. 5, parcelle No. 83 nouvelle de No. 18, saisis suivant procès-verbal du 29 mai 1940, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 46,100 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, la parcelle No. 81, dans son Hod, appartenant à Mohamed Abboud el Zomor el Kébir, sur une longueur de 100 kassabas ; au sud, Fassel Hodein, sur une longueur de 100 kassabas ; à l'est, Masraf El Mayeh objection No. 5845, sur une longueur de 15 5/6 kassabas ; à l'ouest, Tere't El Rokn, objection No. 4087, sur une longueur de 12 5/6 kassabas.

‡Mai 16, 1942.—2 f. 13 k. 3 s., appartenant aux hoirs de Hussein Bey Abdin, situés dans le village de Berak el Khiam, Markaz d'Embah, saisis suivant procès-verbal du 24 mars 1940, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 78,100 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont en deux parcelles comme suit :

(1) 1 f. 4 k. 4 s., au Hod Dayer el Nahieh No. 4, parcelle No. 74 nouvelle de No. 28, limités : au nord, le reste des terrains, appartenant aux hoirs de Hussein Bey Abdin, dans la parcelle No. 75 dans son Hod, sur une longueur de 8 kassabas ; au sud, la maison appartenant à Abou el Seoud Abdel Samad, sur une longueur de 10 kassabas ; à l'est, la parcelle No. 29, dans son Hod, appartenant à Ali Heneiche, sur une longueur de 43½ kassabas ; à l'ouest, route et partie Rouss Mawaris, sur une longueur de 43½ kassabas.

(2) 1 f. 8 k. 23 s., au Hod Dayer el Nahieh No. 4, parcelle No. 76 nouvelle de No. 30, limités : au nord, la parcelle No. 35, dans son Hod, appartenant aux hoirs d'Ibrahim Awad et ses frères, sur une longueur de 11 kassabas ; au sud, Ter'et Berak el Khiam Oumounieh, sur une longueur de 5 kassabas ; à l'est, les parcelles Nos. 73 et 72, dans son Hod, appartenant aux hoirs de Bahaneh, fils d'Ibrahim Maklad & Cie, sur une longueur de 55 kassabas ; à l'ouest, le reste des terrains, parcelle No. 77, appartenant à la propriétaire, sur une longueur de 55 kassabas.

Moudirieh de Béni-Souef

Mai 16, 1942.—12 kirats, appartenant à Sadek Nasr Bakir, occupé par K. M. Salvago, situés dans le village de Manchat Abou Sir, Markaz d'El Wasta, au Hod El Hachra No. 17, dans les parcelles Nos. 1 et 5, saisis suivant procès-verbal du 16 janvier 1935, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 12,500 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 14 de 1935).

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

MINISTÈRE DES FINANCES

Moudirieh de Béni-Souef

Mai 16, 1942.—8 feddans, appartenant à la dame Hawa Hanem, fille de Goga Zadeh, situés dans le village d'Abou Sir, Markaz d'El Wasta, au Hod El Kema el Keblya No. 39, dans la parcelle No. 19, saisis suivant procès-verbal du 28 octobre 1934, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 204,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 72 de 1935).

Mai 16, 1942.—12 kirats, appartenant à Mechref et Abdel Moneim Hemeida, situés dans le village d'Abou Sir, Markaz d'El Wasta, au Hod El R zka, saisis suivant procès-verbal du 29 octobre 1934, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 12,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 73 de 1935).

Mai 16, 1942.—4 f. 22 k. 20 s., appartenant à Abdel Ghaffar Mabrouk, situés dans le village de Maina, Markaz de Béni-Souef, au Hod El Malaka No. 13, dans la parcelle No. 8, saisis suivant procès-verbal du 5 juillet 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 96 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 105 de 1941).

Mai 16, 1942.—2 kirats, appartenant à Mahmoud Youssef, situés dans le village de Maassaret Abou Sir, Markaz d'El Wasta, au Hod El Sawary No. 3, dans la parcelle No. 47, saisis suivant procès-verbal du 5 janvier 1935, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 2,500 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 8 de 1935).

Mai 16, 1942.—3 f. 15 k. 17 s., appartenant aux hoirs de Youssef Hassan Hemeida, situés dans le village de Maassaret Abou Sir, Markaz de Béni-Souef, saisis suivant procès-verbal du 28 juillet 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 224 pour la partie saisie. Ces terrains sont en deux parcelles comme suit :

(1) 19 k. 11 s., au Hod El Sidra No. 9, parcelle No. 115, limités : au nord, la parcelle No. 41, au Hod No. 16, appartenant à Mohamed Tewfik Za'zou' ; au sud, Masraf El Maassarah dans la parcelle No. 73, au même Hod ; à l'est, la parcelle No. 48, au même Hod, appartenant à Darwiche Mohamed Nawar et autres ; à l'ouest, la parcelle No. 116, au même Hod, appartenant à Hassan Eïssa Hassan et autres.

(2) 2 f. 20 k. 6 s., au Hod El Cheikh No. 11, parcelle No. 75, limités : au nord, la division du Hod No. 16 ; au sud, la limite d'Abou Sir el Malak ; à l'est, la parcelle No. 76, appartenant à El Hag Marzouk Hassan Kanbar ; à l'ouest, la parcelle No. 74, appartenant aux hoirs de Mohamed Eff. Fahim.

MINISTÈRE DES FINANCES

Moudirieh de Béni-Souef

Mai 16, 1942.—6 kirats, appartenant à Abdel Halim Mohamed et son frère Abdel Kader, situés dans le village d'Infast, Markaz d'El Wastâ, au Hod El Wasl el Charly No. 17, parcelle No. 51, saisis suivant procès-verbal du 9 octobre 1935, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 5,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 1 de 1936).

Mai 16, 1942.—5 k. 20 s., appartenant à Abdel Latif Saïd el Badawy, hypothèque de Hassan Mohassel el Basty, situés dans le village d'El Dawalta, Markaz de Béni-Souef, au Hod El Badawy No. 5, dans la parcelle No. 51, saisis suivant procès-verbal du 3 mai 1936, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 12,800 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, Ismaïl Achmawy ; au sud, courant d'eau ; à l'est, les héritiers de Hassan el Badawy ; à l'ouest, le reste des terrains.

Moudirieh d'Assiout

Mai 18, 1942.—9 k. 12 s., appartenant à Galal Saleh Hussein, situés dans le village d'El Koussieh, Markaz de Manfalout, au Hod Abou Faleh No. 25, parcelle No. 44, saisis suivant procès-verbal du 28 décembre 1937, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 36,500 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, Hamed Ahmed Remieh, dans la parcelle No. 38, sur une longueur de $3\frac{3}{4}$ kassabas ; au sud, route El Haradna, sur une longueur de $3\frac{5}{12}$ kassabas ; à l'est, Rizkallah Mikhaïl et Chafika Takla, sur une longueur de 38 kassabas ; à l'ouest, Abdel Aziz Idris, sur une longueur de 40 kassabas.

Mai 18, 1942.—1 f. 4 k. 20 s., appartenant à Hassan Khalil Nassar et autres, situés dans le village de Nazlet Farag, Markaz de Deyrout, au Hod El Kassali et El Kassassia Kibli Nos. 5, 9, parcelles Nos. 22, 14, saisis suivant procès-verbal du 16 septembre 1939, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 70 pour la partie saisie. Ces terrains sont comme suit :

(1) 11 k. 16 s., au Hod El Kassali No. 5, parcelle No. 22, limités : au nord, Kassim Hamza, sur une longueur de 43 kassabas ; au sud, Wassef Gorg Pacha Wissa, sur une longueur de 43 kassabas ; à l'est, Abdel Aziz Mahran, sur une longueur de $3\frac{18}{24}$ kassabas ; à l'ouest, drain.

(2) 17 k. 4 s., au Hod El Kassassia el Kibli No. 9, parcelle No. 14, limités : au nord, drain, sur une longueur de $1\frac{22}{24}$ kassabas ; au sud, Abdel Aziz Eff. Mahran, sur une longueur de $1\frac{21}{24}$ kassabas ; à l'est, Sayed Nassar, sur une longueur de 125 kassabas ; à l'ouest, Mahmoud Abdel Kader, sur une longueur de 125 kassabas.